

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au foyer « l'Unisson » sous la présidence de Monsieur José CORREIA, Maire.

Présents :

M. José CORREIA, M. Fabrice SARRAZIN, Mme Madeleine MAZIERE, M. Christophe BARRAULT, Mme Pascale LEVASSEUR, Mme Anne-Marie CHARBONNIER, M. François DUCEPT, Mme Dominique DALLOZ, M. Stéphane THENAULT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Catherine RIGO, Mme Magali BUSSON-SAISON, M. Sébastien MAEDER, M. Alexandre HERBINIERE, M. Damien PERRUFEL, Mme Lucie GEORGELIN, M. Sylvain BUANNIC.

Absents excusés : Mme Véra LOPES DOS SANTOS, pouvoir à M. Sébastien MAEDER
M. Nicolas MEYER, pouvoir à Mme Pascale LEVASSEUR

Monsieur Stéphane THENAULT est élu secrétaire.

LE CONSEIL :

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, Vu la loi sur l'état d'urgence,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire de la COVID 19,

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide par 19 voix POUR qu'il se réunit à huis clos.

◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de sa délégation au maire, il a signé :

- Une décision pour solliciter de Monsieur le Préfet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour les travaux d'éclairage extérieur et de rénovation de charpente de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption de CORBREUSE pour un montant de travaux de 58 986,24 € TTC et un taux de subvention de 50 %.

◆ **Approuve** le compte de gestion 2020 du Budget Général du Receveur Municipal qui est en parfaite concordance avec le Compte Administratif de Monsieur le Maire.

19 voix POUR

◆ **Approuve** le compte de gestion 2020 du Budget Assainissement du Receveur Municipal qui est en parfaite concordance avec le Compte Administratif de Monsieur le Maire.

19 voix POUR

Monsieur José CORREIA, maire, ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Madeleine MAZIERE,

◆ **Approuve** le Compte Administratif 2020 du Budget Général qui se solde par un excédent global de 491 803,27 €

18 voix POUR

◆ **Approuve** le Compte Administratif du Budget Assainissement 2020 qui se solde par un excédent global de 275 017,33 €

18 voix POUR

Retour de Monsieur José CORREIA

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020

Taxe d'habitation : 12.14 %

Taxe foncière (bâti) : 13,67 %

Taxe foncière (non bâti) : 47,05 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires sur la base de la taxe habitation de 2019.

Elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département qui est de 16.37 %, sera ajouté à celui de la commune.

◆ **Fixe** les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.04 % (part commune 13.67 % + part département 16.37 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.05 %

19 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à verser aux diverses associations les subventions suivantes :

. A.C.S.	16 000 €
. ADMR CORBEROSA	900 €
. AJSP DOURDAN	200 €
. Anciens Combattants	120 €
. APAEI	100 €
. Coopérative élémentaire	1 000 €
. Coopérative maternelle	850 €
. Association « Corbreuse en Fête »	300 €

. Croix Rouge	50 €
. Santé 2002 DREPOBA	150 €
. Mini-tennis école	800 €
. Tennis Club Corbreuse	1 000 €
. Jardin des racines	150 €
. ainsi qu'au C.C.A.S.	20 000 €

19 voix POUR

Constatant que le Compte Administratif 2020 du Budget Général présente un excédent de fonctionnement de 260 644,89 €,

◆ **Décide** d'affecter une partie du résultat de fonctionnement comme suit :
 INVESTISSEMENT – Compte 1068 – Réserves Excédent de fonctionnement pour 100 000 €
 Le solde, soit 160 644,89 € reste en excédent de fonctionnement.

19 voix POUR

◆ **Approuve** chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2021 de la Commune d'un montant total de 1 852 055,37 €, équilibré en recettes et en dépenses.

Section de fonctionnement : 1 324 917,99 €
 Section d'investissement : 527 137,38 €

19 voix POUR

◆ **Approuve**, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Service Assainissement pour un montant total de 504 657,12 €.

Section d'exploitation : 138 999,69 €
 Section d'investissement : 365 657,43 €

19 voix POUR

◆ **Approuve** le règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020/2026 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

19 voix POUR

◆ **Refuse** le transfert automatique de la compétence de la Commune de CORBREUSE en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.

19 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'assistance retraite de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL) avec le Centre Interdépartemental de Gestion.

19 voix POUR

◆ **Demande** à l'Etat de prendre les mesures répondant aux évolutions périphériques aux métropoles en mettant fin au péage pour les populations locales et les trajets du quotidien,
De supprimer ainsi le péage sur les tronçons franciliens de l'A 10 et de l'A 11, corrigeant ainsi la rupture d'égalité les concernant.

15 voix POUR

4 ABSENTIONS

Vu le tableau des effectifs,

◆ **Décide** de créer les postes suivants :

1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021,
1 poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021.

Dit que le tableau des effectifs sera corrigé, soumis au Comité Technique du Centre de Gestion et ensuite délibéré en conseil municipal.

19 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière aux actions du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne (CISDFF) et à l'Association Départementale de Médiation et d'Aide aux Victimes (MEDIIVIPP).

19 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle boisée cadastrée A 93 au prix de 1.500 €.

19 voix POUR

Vu le marché du Schéma Directeur d'Assainissement avec l'Entreprise BUFFET,
Vu les frais supplémentaires,

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 Bis au marché du schéma Directeur d'Assainissement d'un montant de 3.760 € HT.

19 voix POUR

◆ **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 pour les travaux de rénovation des menuiseries extérieures du foyer rural et des boutiques de la Place Garlande appartenant à la Commune et le remplacement des chaudières de la Mairie et du Café, local appartenant également à la Commune.

- Montant des devis 139.017,44 € HT – Subvention sollicitée de 80 %

19 voix POUR

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, un nouveau correspondant défense doit être nommé :

◆ **Décide** de désigner Monsieur Christophe BARRAULT correspondant défense.

19 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES :

► Le marché du 11 avril 2021 aura lieu mais juste avec denrées alimentaires et des vendeurs de semences.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers pour leur bénévolat et leur implication dans ce projet.

► La société BATIGERE informe la mairie qu'elle envisage de vendre 21 logements situés 1 et 3 impasse du parc et 1 et 3 rue de l'Antiquin (logements collectifs ILM).

La vente, comme étape finale du parcours résidentiel, permet à l'acquéreur de rester dans le quartier qu'il a longtemps occupé. Elle répond au souhait du législateur de faciliter une accession à la propriété à dimension sociale, offrant au locataire en place la possibilité d'acquérir le logement qu'il occupe dans des conditions de prix et de transparence satisfaisantes.

En tant qu'occupants, les locataires souhaitant acquérir leur logement pourront bénéficier de conditions financières préférentielles ainsi que des clauses de sécurisation prévues à l'acte de vente qui, sous certaines conditions, leur permettront notamment d'obtenir le rachat de leur logement par notre société et de redevenir locataire, notamment en cas d'accident de la vie.

S'ils ne choisissent pas d'accéder à la propriété, ils pourront rester locataires de leur logement aux conditions de leur bail actuel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H55